

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 17 février 2014 portant composition du jury des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2013-2014

NOR : AFSR1430073A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, et notamment son article 8,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2013-2014, est fixée comme suit :

M. Sylvain PICARD, représentant le chef de l'inspection des affaires sociales, président.

Mme Catherine CHOMA, représentant le directeur général de la santé.

Mme Stéphanie MORK, représentant le directeur des ressources humaines.

M. Pascal BERNARD, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France.

M. Jacques MORENAS, représentant le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

M. Daniel CHEVALIER, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes.

Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 février 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau de la formation,
C. GAILLARD